

SYNDICAT
MIXTE
du PAYS VENDÔMOIS



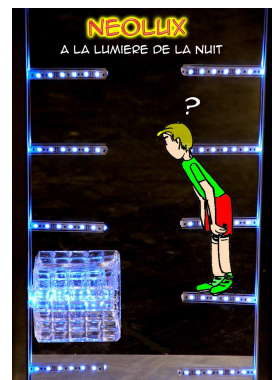
Région Centre



Comité Syndical du Pays Vendômois

Vendredi 08 juillet 2011
18h30

Foyer Communal de Selommès



Sommaire

1) Administration

1.a) Annulation de la délibération d'affectation des résultats 2010 et remplacement de celle-ci P. 3

1.b) Approbation des décisions prises par le Bureau depuis le début de l'année 2011 P. 3

2) Agenda 21

2.a) Nouvelles actions de communication Agenda 21 : participation à la semaine développement durable de radio Plus FM du 30 septembre au 07 octobre 2011 et achat d'almanachs 2012 de Bobo la Terre et visite d'une installation géothermique en Charente Maritime P. 4

2.b) Conseil de Développement, mise en place de quatre ateliers prospectifs à partir des scénarii du CESER P. 4

3) 3^{ème} Contrat Régional du Pays Vendômois

3.a) Engagement du programme P. 5

3.b) Appel de fonds pour les nouvelles actions de communication Agenda 21 P. 5

3.c) Démarrage de l'opération OCM (ex ORAC) en septembre 2011 P. 5

3.d) Choix du bureau d'étude trame bleue / trame verte P. 6

4) Leader

4.a) Appel à projet « Coopération » P. 6

4.b) Appel de fonds pour des nouveaux dossiers en lien avec les différents programmes du territoire P. 6

4.c) Trois groupes de travail pour l'automne (28 septembre 2011) P. 8

5) Point budget 2011 du Pays Vendômois

Récapitulatif des engagements financiers à venir P. 9

6) Veille économique

Visite de la société NEOLUX du 15 juin 2011 P. 9

Véhicule électrique P.9

7) Découverte de trois véhicules électriques de la société Matra

P. 9

1) Administration

1.a) Annulation de la délibération d'affectation des résultats 2010 et remplacement de celle-ci

Projet de délibération :

La Présidente indique que la délibération d'affectation des résultats n°2011-03 du 15 avril 2011 est erronée car elle affectait aux comptes 1068 et 002 les montants arrondis. Il convient donc de l'annuler et de la remplacer par celle-ci, qui affecte les montants exacts.

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 68 797,46€,
- Un déficit cumulé d'investissement de 6 189,95€,
- Un solde néant de reste à réaliser.

Les membres du Comité Syndical décident :

* d'annuler la délibération n°2011.03 du 15 avril 2011

* d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- A titre obligatoire au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : 6 189,95€
- Le solde disponible de 62 607,51€ est affecté à la ligne 002 (excédent reporté de fonctionnement).

1.b) Approbation des décisions prises par le Bureau depuis le début de l'année 2011

Projet de délibération :

La Présidente indique que, par délibération n°2010-14 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2010, le Bureau du Syndicat Mixte du Pays Vendômois est autorisé, afin de faciliter le fonctionnement du Syndicat, à prendre des décisions.

Il rappelle les décisions prises par le Bureau depuis le début de l'année 2011 :

- Bureau du 26 février 2011 :
 - . Décision n°2011-01 : Examen des dossiers du 3^{ème} contrat régional du Pays Vendômois avant prise d'arrêté attributif de subvention par la Région.
 - . Décision n°2011-02 : Participation 2011 du Pays Vendômois aux actions de développement durable d'associations locales.
- Bureau du 15 avril 2011 :
 - . Décision n°2011-03 : Examen des dossiers du 3^{ème} contrat régional du Pays Vendômois avant prise d'arrêté attributif de subvention par la Région.
- Bureau du 27 juin 2011 :
 - . Décision n°2011-04 : Examen des dossiers du 3^{ème} contrat régional du Pays Vendômois avant prise d'arrêté attributif de subvention par la Région.

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical d'approuver ces décisions.

2) Agenda 21

2.a) Nouvelles actions de communication Agenda 21 : participation à la semaine développement durable de radio Plus FM du 30 septembre au 07 octobre 2011, achat d'annuaires 2012 de Bobo la Terre et visite d'une installation géothermique en Charente Maritimes (Jonzac-La Chapelle Enchérie)

Projet de délibération :

La Présidente annonce que, dans le cadre de la semaine du développement durable de radio Plus FM du 30 septembre au 07 octobre 2011, il est proposé que le Vendômois soit partenaire associé aux côtés de la Région Centre, d'Agglopolys et de Bobo la Terre.

La présence du Pays Vendômois permettra de mettre en avant les grandes orientations de son Agenda 21 :

- . Maîtrise énergétique,
- . Aménagements de proximité,
- . Biodiversité



lors d'interview, tables rondes sur place (ex : au lycée agricole d'Areines-Vendôme qui met en place un Agenda 21 scolaire dès la rentrée de septembre 2011).

Présenté pour négociation, le coût est de 5 000€ TTC ; la Présidente propose que la participation du Pays soit de 2 500€ TTC.

Le Président de la communauté de Beauce et Gâtine invite les élus du Pays Vendômois à accompagner les élus de sa communauté à une journée de visite d'une installation géothermique en Charente Maritime. La Présidente remercie Mr Serge LEPAGE et propose que le Pays Vendômois prenne en charge le coût de location d'un car (devis en attente).

Enfin, l'annuaire 2012 de Bobo La Terre ayant pour sujet deux thèmes prioritaires de l'Agenda 21 : les circuits courts et les produits locaux et l'innovation ; la Présidente souhaite prévoir l'achat de 200 exemplaires à 10€ l'unité, soit 2 000€.

2.b) Conseil de Développement : mise en place de quatre ateliers prospectifs à partir des scénarii du CESER

Projet de délibération :

La Présidente exprime le souhait partagé avec Jacqueline DUMAS, Présidente du Conseil de Développement, de prolonger le travail CESER en s'appropriant les scénarii présentés au Comité Syndical du 15 avril 2011 :

- Osons le désert
- Osons le vieillissement
- Osons la jeunesse
- Construire par les différences

Les dates retenues sont les mardis 20 septembre, 11 octobre, 08 novembre et 06 décembre 2011, avec deux principaux objectifs :

- S'approprier la réflexion prospective du CESER et mettre en perspective les 4 scénarii envisagés en Vendômois,
- Participer au processus d'amélioration continue de l'Agenda 21 afin de conforter, infléchir ou enrichir les orientations retenues.

La Présidente suggère de faire appel au Cabinet Sémaphores pour une animation des groupes de travail, comme prévu dans le cadre de l'accompagnement pour l'amélioration continue et l'évaluation de l'Agenda 21.

3) 3^{ème} Contrat Régional du Pays Vendômois

3.a) Engagement du programme

Suite au Bureau du 27 juin 2011, 351 400€ de subventions du troisième Contrat Régional du Pays Vendômois ont été engagées sur les 6 462 000€ (soit 5,40% de l'enveloppement).

3.b) Appel de fonds pour les nouvelles actions de communication Agenda 21, de participation à la semaine du développement durable de la Radio Plus FM, d'achat d'almanachs 2012 et location d'un bus

Projet de délibération :

Pour ces deux actions de communication Agenda 21, la Présidente propose de faire appel aux fonds Région dans le cadre du 3^{ème} Contrat de Pays à hauteur de 80%.

3.c) Démarrage de l'opération OCM (ex ORAC) en septembre 2011

Fonds FISAC accordés en juin 2011 et adaptation du règlement régional d'aide à l'artisanat en mai 2011

Nécessité d'élaborer un règlement intérieur avec l'appui du Conseil Régional, de la DIRECCTE, des Chambres Consulaires.

Démarrage de l'opération prévue en septembre 2011.

Trois domaines d'intervention proposés par le Pays :

- . Alimentaire et circuits-courts,
- . Maîtrise énergétique (isolation du bâti existant, matériel et éclairage économes en énergie),
- . Protection de l'environnement (gestion des déchets, qualité de l'eau, poussières).

3.d) Choix du bureau d'étude trame bleue / trame verte

Le CDPNE a été retenu pour les raisons suivantes :

- . Un travail mené en concertation avec les associations environnementales locales et la Chambre d'Agriculture,
- . La création d'une carte d'occupation des sols au 1/25 000ème,
- . Des précisions apportées sur l'organisation des réunions et sur les outils d'animation retenus pour l'appropriation.

Les 4 autres bureaux d'études ont été rejeté pour :

- . AEPE-Ginko : une non-réponse à l'action spécifique « haies » demandée, remplacée par un inventaire des zones humides, or il était précisé qu'une étude de pré-localisation des zones humides par photo interprétation est en cours de réalisation dans le cadre du SAGE Loir.
- . G2C Environnement : un manque de précision sur les méthodes employées pour l'animation des groupes de travail et l'appropriation des résultats.
- . Théma Environnement et Biotope : idem G2C Environnement avec en plus un coût supérieur au budget prévu par le Pays Vendômois.

4) Leader

4.a) Appel à projet « coopération »

A l'issue de la sélection régionale des Groupes d'Action Locale (GAL) Leader en 2008, l'Etat et le Conseil Régional ont réservé des crédits FEADER pour la coopération.

Cette enveloppe complémentaire de 1,302 M€ de FEADER sera attribuée par les co-pilotes à l'issue d'un appel à projets lancé auprès des 12 GAL de la Région Centre.

Les GAL intéressés devront déposer leur dossier de candidature **avant le vendredi 23 septembre 2011** à 16h00 auprès de la DRAAF. La sélection des dossiers retenus interviendra au cours du mois de novembre 2011.

Le GAL Ressources 41 travaille depuis le mois d'août 2010 sur la **constitution d'une base de données « développement durable »** dont le porteur du projet est l'Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher en partenariat avec les trois GAL de Loir-et-Cher et le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais non GAL.

Avis par écrit.

4.b) Appel de fonds pour des nouveaux dossiers en lien avec les différents programmes du territoire

Agenda 21

Mise en place de quatre ateliers prospectifs à partir des scénarii du CESER

Projet de délibération :

La Présidente propose de solliciter les fonds Leader à hauteur de 6 600€ pour soutenir cette action.

3ème Contrat Régional du Pays Vendômois

Gestion différenciée des espaces publics

Projet de délibération :

La Présidente rappelle qu'il s'agit d'**un dossier de coopération** entre le Pays Vendômois, le Pays Beauce-Val-de-Loire, celui de Grande Sologne et l'Etablissement Public de Coopération Culturelle des Jardins de Chaumont-sur-Loire ;

ce projet s'adresse à des sites pilotes : communes rurales de moins de 2 000 habitants et/ou superficies inférieures à 40 hectares. L'objectif est d'entraîner les communes rurales à engager une politique globale de reconversion de gestion de leurs espaces verts.

Pour conserver le caractère exemplaire et innovant du programme Leader, trois communes par territoire de Pays sont déterminées.

En Vendômois, **les communes candidates** sont : La Ville aux Clercs, Trôo et Saint-Hilaire la Gravelle.

En ce qui concerne le Pays Vendômois, le programme fera appel à la fois à Leader à hauteur de 55% soit 11 203,50€ et au Troisième Contrat Régional de Pays à hauteur de 45%, soit une prise en charge de 100% de subventions cumulées. Le coût est de 20 300€.

La Présidente propose :

- . de signer la convention inter-Pays,
- . que le Pays Vendômois prenne en charge l'action exemplaire « d'assistance à la gestion durable des espaces publics en milieu rural » pour expérimenter de nouvelles pratiques de gestion durable, en proposant des solutions fonctionnelles, esthétiques, économiques avec un impact favorable sur la biodiversité,
- . de faire appel aux différentes subventions pré-citées.

Territoire et Santé

Recensement des structures et associations œuvrant dans le domaine de la Santé et de la prévention en Vendômois et élaboration du programme opérationnel du Contrat Local de Santé (CLS)

Projet de délibération :

La Présidente présente le souhait d'un test en Vendômois, de méthodologie de recensement par l'Observatoire, des activités d'accès aux soins et de prévention santé avec enquêtes, croisement de différentes sources, consultation des rapports d'activités, lien avec la Fédération Régionale des Associations de Santé Publique (FRASP), pour constituer une banque de données professionnelle.

Le coût s'élève à 12 000€.

A titre de membre de l'Observatoire, la Présidente propose que le Pays accorde une subvention de 6 000€ à celui-ci, les 50% restants à sa charge.

La durée prévue de cette opération court de septembre à décembre 2011.

Elle suggère aussi de confier une mission à la FRASP de 3 990€, pour aller à la rencontre des maîtres d'ouvrage potentiels, formaliser les différentes fiches-actions et rédiger le document final à remettre à l'Agence Régionale de Santé (ARS), en vue de la signature d'un Contrat Local de Santé avec l'Etat, de 2012 à 2015.

La durée prévue est de septembre à fin novembre 2011.

Pour ces deux actions réunies, la Présidente propose de faire appel aux fonds Leader à hauteur de 8 794,50€.

Programme National pour l'Alimentation (PNA)

Actions de sensibilisation au goût et de communication

Projet de délibération :

La Présidente présente l'esprit de l'appel à projets PNA 2011 : faciliter l'accès de tous à une alimentation de qualité, améliorer la qualité de l'offre alimentaire en développant les circuits courts et de proximité, promouvoir le goût et le patrimoine culinaire français.

En Vendômois, ces objectifs se déclinent comme suit :

- Aider les unités de restauration publique en milieu rural,
- Créer un groupement de commandes en circuit-court et des fiches de référence pour les exploitants agricoles,
- Sensibiliser les enfants au goût,
- Communiquer.

La durée est de septembre 2011 à décembre 2012.

Les partenaires associés sont : L'Association Pour l'Achat du Service Public (APASP), la Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher et l'Université de Tours François Rabelais.

Le coût total des projets pressentis s'élève à 83 000€.

Les projets envisagés en maîtrise d'ouvrage Pays avec un montant de subvention de 100% sont les suivants :

- Mise en place d'ateliers scolaires « découverte d'une filière alimentaire et dégustation d'un produits de ma Région » - Coût : 10 000€ (subventions demandées Etat 45% et Leader 55%),
- Etablissement d'une communication informative et ludique (édition d'affiches, reportages dans les écoles, articles) - Coût : 6 000€ (subventions demandées Etat 45% et Leader 55%).

La Présidente propose que le Pays engage directement les deux projets présentés ci-dessus et appellent les fonds correspondants dont 8 800€ de fonds Leader.

Elle précise que l'Association des Maires de France apporte son concours à ce projet en s'engageant à relayer les outils construits auprès de l'ensemble des maires ruraux ; elle remercie également Maurice LEROY pour son soutien actif.

4.c) Trois groupes de travail le 28 septembre 2011

- . Santé : 9h00/10h30
- . Environnement : 10h30/12h00
- . Prospective territoriale : 14h00/15h30

5) Point sur le budget 2011 du Pays Vendômois

Récapitulatif des engagements financiers à venir du Pays Vendômois pour 2011

Dépenses	Inscrit au BP 2011	Prévision pour le reste de 2011
Communication et évaluation Agenda 21 Sémaphores (groupe de travail prospectifs/CESER)	12 000€	12 000€
Organisation de visites de terrain	500€	500€
Trame Bleue/Trame Verte	50 000€	50 000€
Etude prospective habitat CAUE	5 000€	5 000€
Etude du potentiel de marché « économies d'énergie pour les artisans » CAUE	5 000€	5 000€
Assistance à la gestion durable des espaces publics	9 000€	20 000€
Recensement des structures d'information et de prévention Santé en Vendômois en vue de la création d'un outil professionnel en ligne	15 000€	6 000€
Guide pratique Agenda 21 (annulé)	11 600€	0€
Plan Climat (reporté)	50 000€	0€
Elaboration d'un programme opérationnel CLS	0€	4 000€
Participation semaine développement durable (radio Plus FM)	0€	2 500€
PNA fiches ateliers scolaires*	0€	10 000€
PNA communication*	0€	6 000€
TOTAL	158 100€	121 00€

*Sous réserve de l'acceptation de la candidature du Vendômois au PNA

6) Veille économique

Visite de l'entreprise NEOLUX le 15 juin 2011

Une centaine d'élus présents (dont une trentaine du Pays Beauce Val de Loire) avec 2 groupes de 16h à 18h et 2 groupes de 18h à 20h.

Un grand intérêt pour une meilleure compréhension de la technique LED (Lampes à Diodes Electroluminescentes), qui fait appel à des savoir-faire en électronique (cf. composants), mécanique (cf. radiateur intégré de refroidissement) et en optique (cf. cône de lumière) et une découverte des différentes applications.

Deux points à retenir : l'évolution permanente de cette technologie et son surcoût à l'achat, avec un temps de retour sur investissement de 2 à 3 ans en moyenne et une durée de 10 ans.

Deux changements à accompagner : une intégration volontaire par les élus de critères différents dans les appels d'offre pour l'éclairage et une formation des bureaux d'étude et des artisans.

Une application directe par Néolux : l'entreprise propose ses services et notamment ceux de son bureau d'études pour établir des devis comparatifs de bâtiments économes.

Soutien aux initiatives de mobilité en milieu rural (ex : achat de véhicule électrique)

Appel aux fonds DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

Maitre d'ouvrage éligible : communes, communautés de communes - Taux : 20% à 40%

Personne à contacter : Isabelle CHIGNARD : 02.54.81.55.44.

7) Invitation à découvrir trois véhicules électriques de la société Matra